

Des premières pas trop stressées

Les élèves qui sont rentrés en première cette année seront les premiers à inaugurer le baccalauréat nouvelle formule. Et en juin dernier, ils ont choisi leurs trois fameux « enseignements de spécialité ».

Alors que les syndicats sont encore vent debout contre la réforme Blanquer, hier, à 13 h 30, devant le lycée Edmond-Perrier, Énola et Yanna ne semblaient pas appréhender ces nouveautés : « Je trouve que ces enseignements de spécialité ne nous enferment pas dans une filière comme c'était le cas avec les séries » estime Yanna. « Et ça permet de mélanger les élèves, complète sa copine Énola, on a le droit par exemple de choisir Français et SVT. » Ou mathématique et histoire-géo-sciences politiques, ou physique chimie et Humanité, littérature et philosophie.

Les deux jeunes Tullistes



PLUTÔT POUR. Malgré quelques reproches, Énola et Yanna, désormais en première, sont plutôt favorables à la réforme.

apprécient également la formule du nouveau bac : « Ben oui, parce qu'on peut toujours se louper ou ne pas être à l'aise pendant les épreuves, alors qu'au moins, avec le contrôle continu, c'est plus

juste. »

Yanna et Énola ne sont pas béates. Elles relèvent quand même quelques bémols dans la mise en pratique de la réforme. Et d'abord « que tous les lycées ne proposent pas

tous les enseignements de spécialité. »

Au lycée Edmond-Perrier, sur les douze spécialités possibles, huit sont proposées. Certains élèves ont dû obligatoirement moduler leur choix.

« Trop longtemps sans savoir »

Pour Énola, il y a aussi la grande difficulté de devoir choisir des orientations importantes de sa scolarité (et de son avenir) dès la classe de seconde.

« On nous a aussi parlé d'un grand oral de vingt minutes mais on n'en sait pas plus » regrette Yanna. « Oui, le problème c'est que les profs l'année passée, ils ne pouvaient rien nous dire sur "comment ça allait se passer", on est resté longtemps sans trop savoir. »

Les deux amies sont aussi d'accord sur un point : « On va peut-être essayer les plâtres pendant deux ans » ■